

Communiqué de Presse

Mercredi 31 mars 2021

Pour diffusion immédiate

La communauté de communes de l'île d'Oléron relance sa distribution annuelle d'éco-pièges à chenilles processionnaires du pin !

En raison du caractère urticant de ses poils, la chenille processionnaire du pin peut occasionner d'importants désagréments chez l'homme ainsi que chez les animaux. Pour ces raisons sanitaires, la Communauté de Communes propose aux Oléronais, d'acquérir des éco-pièges (ou recharges) à chenilles processionnaires pour un tarif minoré, car bénéficiant d'une contribution de la collectivité.

La chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est la larve d'un papillon de nuit qui vient pondre dans les aiguilles des pins en été. Puis en début d'hiver et au printemps, les chenilles quittent l'arbre en procession pour aller s'enfouir dans le sol afin de se transformer en chrysalide. Elles sont recouvertes de poils urticants et peuvent occasionner chez l'homme des démangeaisons et autres symptômes respiratoires plus ou moins graves suivant les individus, en particulier s'ils sont allergiques ou asthmatiques. Chez les animaux de compagnie ils peuvent entraîner des nécroses de la langue qui peuvent être fatales si l'animal n'est pas emmené en urgence chez le vétérinaire.

La communauté de communes de l'île d'Oléron en charge de la lutte contre les organismes nuisibles (chenilles processionnaires du pin, moustiques et rongeurs) finance environ 80% du coût des équipements permettant de réguler la population de ces chenilles autour des habitations.

Il existe différentes méthodes de régulations souvent complémentaires, les principales sont :

- **L'éco-piège**, une collerette à installer autour du tronc de l'arbre en Octobre-Novembre qui **capture les chenilles** lors de leur descente. Il en existe quatre tailles différentes suivant le diamètre du tronc d'arbre.
- Le **piège à phéromone** (vendu dans le commerce), un piège à entonnoir dans lequel on dispose une capsule de phéromone qui permet d'attirer et de **capturer les papillons**. Les pièges à phéromones sont installés dans les sommités des arbres en début d'été.
- Les **prédateurs naturels** comme la mésange charbonnière pour les chenilles et les chauve-souris pour les papillons de nuit, peuvent être favorisés par l'installation de nichoirs ou gîtes dans votre jardin.

Grace à la contribution financière de la CdC, les particuliers souhaitant s'équiper peuvent le faire pour la somme de 8 € par éco-piège, 1.50 € pour une recharge d'éco-piège et 2.50 € pour une capsule de phéromone. Cette offre n'est valable que sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Pour cela, ils doivent se rendre sur le site du service espaces naturels de la CdC au 111 route du Douhet, à La Brée-les-Bains aux dates et horaires des permanences de distributions. **Les prochaines sont prévues les lundi 19 avril et mardi 20 avril ainsi que les lundi 26 avril et mardi 27 avril de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30. Dans le contexte sanitaire actuel, une seule personne par foyer sera accueillie sur le site et en salle pour récupérer le matériel, dans le respect de distanciation et du port du masque obligatoire.**

Inscription au mailing d'information sur le site internet de la CdC « www.cdc-oleron.com » dans le volet « AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT / LITTORAL & ESPACES NATURELS / LUTTE CONTRE LES NUISIBLES ».

Contact
presse :

Communauté de communes de l'île d'Oléron
Tel : 05.46.47.24.68 -

